

**RAPPORT**  
**N° 2017/E3/150**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**3<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**

**29 ET 30 JUIN**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**AUTORISATION A SIGNER, EXECUTER ET REGLER LE MARCHE  
RELATIF AUX PRESTATIONS DE SERVICES SUSCEPTIBLES  
D'ETRE FOURNIES PAR UNE AGENCE DE VOYAGE, POUR  
LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**



**AUTORISATION A SIGNER, EXECUTER ET REGLER LE MARCHE RELATIF  
AUX PRESTATIONS DE SERVICES SUSCEPTIBLES D'ETRES FOURNIES  
PAR UNE AGENCE DE VOYAGE POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE  
TERRITORIALE DE CORSE**

**Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

Le présent rapport a pour objet de présenter et d'autoriser la signature et l'exécution d'un appel d'offres ouvert européen à bons de commande concernant le marché suivant pour la Direction des Ressources Humaines, et intitulé :

« Prestations de services susceptibles d'être fournies par une agence de voyage pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre des déplacements des élus et des agents ».

Les deux principaux objectifs du nouveau dispositif proposé consisteront, d'une part :

- à réaliser des économies en matière de frais de déplacements ;

et d'autre part :

- à rationaliser l'organisation des transports des personnes dont la Collectivité Territoriale de Corse assure la prise en charge financière.

A cet effet, le prestataire devra proposer une solution de base, identique à celle qui était en vigueur précédemment, mais offrant le cas échéant une solution alternative est néanmoins demandé consistant à pouvoir affréter un avion pour un trajet direct, l'autorité territoriale choisissant le moyen de transport au tarif le moins onéreux, ou lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement (lot 1).

Par ailleurs, par exemple dans le cadre de déplacements inhabituels et indispensables du Président du Conseil Exécutif de Corse, du Président de l'Assemblée de Corse, ou de Conseillers Exécutifs, la Collectivité Territoriale de Corse pourra ponctuellement recourir à la location d'hélicoptère (manifestations de grande ampleur, visites ministérielles...). Ce dispositif pourra également bénéficier aux élus et aux fonctionnaires désignés par l'autorité territoriale en justifiant de l'intérêt du service (Lot 2).

Il est ainsi envisagé de mettre en place un marché à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible une fois alloti en 2 lots.

Lot	Par période	
	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 - Prestations agence de voyage	150 000,00 € HT	300 000,00 € HT
Lot 2 - Location d'hélicoptère	/	120 000 € HT

La procédure est l'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En conclusion, je vous serais obligé :

1. de m'autoriser à signer et exécuter les marchés relatifs aux prestations de services susceptibles d'être fournies pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre des déplacements des élus et des agents pour un montant maximum de :

- 300 000,00 € HT pour le lot 1 - Prestation agence de voyage ;
- 120 000,00 € HT pour le lot 2 - Location d'hélicoptères.

2. de m'autoriser à signer et exécuter les avenants **sans incidence financière**.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 17/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
 AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE  
 A SIGNER, EXECUTER ET REGLER LE MARCHÉ RELATIF  
 AUX PRESTATIONS DE SERVICES SUSCEPTIBLES D'ETRES FOURNIES  
 PAR UNE AGENCE DE VOYAGE POUR LES BESOINS  
 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**SEANCE DU**

L'An deux mille dix-sept et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer, à exécuter et régler le marché ainsi que tous les actes afférents, notamment les avenants sans incidences financières, relatifs aux prestations de services susceptibles d'être fournies pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre des déplacements des élus et des agents pour un montant maximum de :

- 300 000,00 € HT pour le lot 1 - Prestation agence de voyage ;
- 120 000, 00 € HT pour le lot 2 - Location d'hélicoptère.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI